

BILLETS REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION AVEC MARGE DE PROTECTION

De quoi s'agit-il?

- Les billets remboursables par anticipation avec marge de protection sont un produit de placement structuré et certains billets remboursables sont susceptibles de fournir un rendement fixe lié au rendement d'un actif de référence tout en fournissant également une protection du capital à titre exceptionnel.
- Ces billets comportent une caractéristique qui permet le remboursement par anticipation automatique, qui se déclenche si le rendement de l'actif de référence est supérieur au seuil de remboursement prédéterminé à une date d'évaluation (généralement fixée sur une base annuelle ou semestrielle).
- Si le billet n'est pas remboursé avant l'échéance, le placement initial de l'investisseur est entièrement protégé tant que le rendement de l'actif de référence est supérieur à la marge de protection contre les baisses prédéterminée à l'échéance.

Principales caractéristiques

- Les investisseurs peuvent obtenir un rendement supérieur à celui d'un placement direct dans l'actif de référence.
- Les investisseurs peuvent recevoir leur placement initial et un rendement fixe prédéterminé avant la date d'échéance du billet.
- Les investisseurs bénéficient d'une protection du capital à titre exceptionnel à l'échéance.

Leur fonctionnement

- Le rendement des billets remboursables par anticipation avec marge de protection est basé sur le rendement d'une action, d'une marchandise, d'une devise ou d'un panier de celles-ci (c'est-à-dire l'actif de référence).
- La caractéristique de remboursement par anticipation de ces billets est basée sur un seuil de remboursement prédéterminé. Si le rendement de l'actif de référence est supérieur au seuil de remboursement à une date d'évaluation pendant la durée du billet (ou à la date d'échéance), le billet sera automatiquement remboursé par la Banque CIBC et les investisseurs recevront un rendement fixe prédéterminé ainsi qu'un montant variable si le rendement de l'actif de référence est supérieur au rendement fixe.
- La protection du capital à titre exceptionnel des billets est basée sur un pourcentage prédéterminé de marge de protection contre les baisses. Si, à l'échéance, le rendement de l'actif de référence est négatif, mais qu'il demeure égal ou supérieur à la marge de protection, les investisseurs recevront un montant équivalent à leur placement initial. Si, à l'échéance, le rendement de l'actif de référence est négatif et qu'il y a eu dépassement de la marge de protection (l'actif de référence a baissé en deçà du pourcentage de marge de protection), les investisseurs assument la perte du montant de la différence entre le rendement de l'actif de référence inférieur et le pourcentage de marge de protection, multiplié par un facteur de participation. Dans ces situations, les investisseurs subissent une perte d'une partie de leur placement initial.

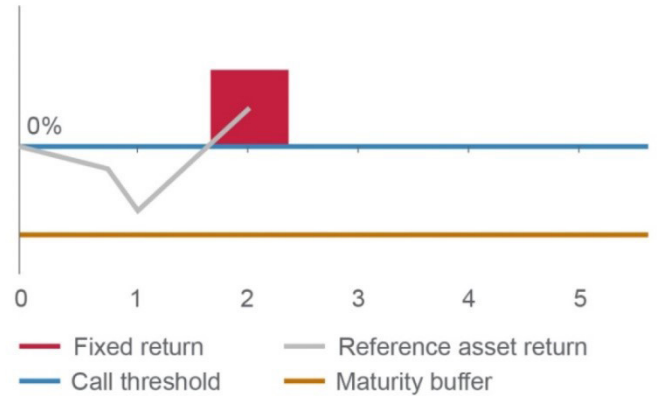
Aperçu des revenus

Le rendement de l'actif de référence est supérieur ou égal au seuil de remboursement de 0 % à une date d'évaluation avant l'échéance.

Le billet sera remboursé.

Les investisseurs recevront un rendement fixe prédéterminé ainsi qu'un montant variable si le rendement de l'actif de référence est supérieur au rendement fixe.

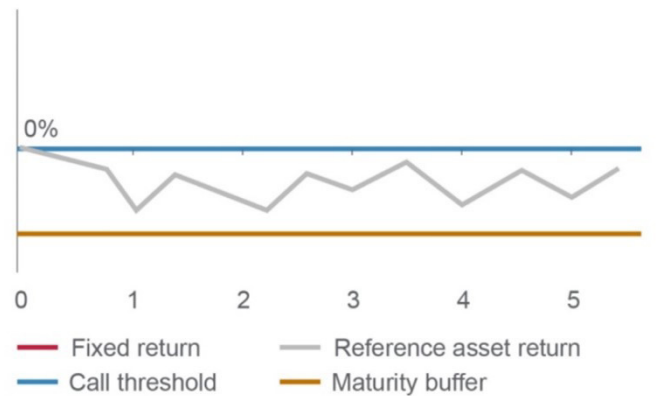
WAITING FOR EXCEL CHARTS TO CONVERT TO FRENCH



Cas no 2 : Le billet n'a pas été remboursé. Le rendement de l'actif de référence est négatif à l'échéance, mais la marge de protection n'a pas été dépassée.

Les investisseurs recevront leur placement initial.

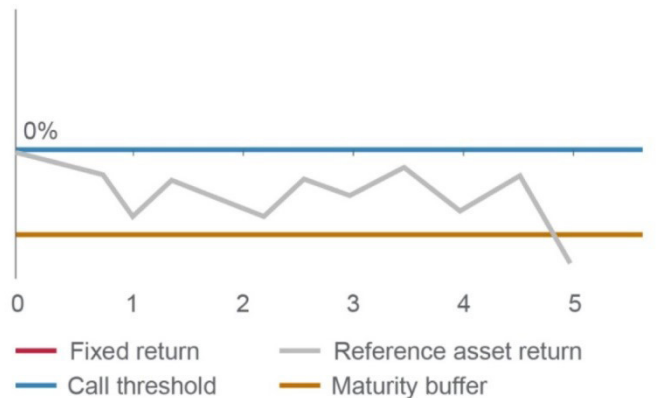
WAITING FOR EXCEL CHARTS TO CONVERT TO FRENCH



Cas no 3 : Le billet n'a pas été remboursé. Le rendement de l'actif de référence est négatif à l'échéance et la marge de protection a été dépassée.

Les investisseurs recevront leur placement initial moins les pertes supplémentaires inférieures à la marge de protection. Ils subiront donc une perte d'une partie de leur placement initial.

WAITING FOR EXCEL CHARTS TO CONVERT TO FRENCH



Calculs hypothétiques du montant à l'échéance

Les calculs hypothétiques ci-dessous sont fournis à titre d'illustration uniquement et sont basés sur un placement initial de 100 \$. La durée hypothétique des billets est de deux ans, le seuil de remboursement est égal à 0 % du niveau initial de l'actif de référence, la marge de protection est de 75 % du niveau initial de l'actif de référence, avec un facteur de participation de 1,33. Les rendements fixes hypothétiques sont de 7 % et 14 % pour la 1re et la 2e année, respectivement, et le montant variable hypothétique est de 10 % de l'excédent du rendement de l'actif de référence par rapport au rendement fixe.

Exemple no 1 : Le rendement de l'actif de référence est supérieur au seuil de remboursement l'année 1.

Rendement de l'actif de référence — 1re année : 4 % (remboursé)

Rendement de l'actif de référence — 2e année : s. o.

Rendement fixe = 7 %

Rendement variable = 0 %

Dans ce cas, le rendement variable est de 0 % puisque le rendement de l'actif de référence est inférieur au rendement fixe de 7 %.

Paiement à l'échéance = 100 \$ x (100 % + rendement du billet) = 100 \$ x (100 % + 7 %) = 107 \$

Le rendement de l'actif de référence à la fin de la 1re année était supérieur ou égal au seuil de remboursement. Par conséquent, les billets ont été remboursés par la Banque CIBC après la 1re année et l'investisseur a reçu 107 \$, ce qui représente un rendement fixe de 7 %.

Exemple no 2 : Le rendement de l'actif de référence est supérieur au rendement fixe applicable à l'échéance.

Rendement de l'actif de référence — 1re année : -2 % Rendement de l'actif de référence — 2e année : 20 %

Rendement fixe = 14 %

Rendement variable = (rendement de l'actif de référence - rendement fixe) x participation = (20 % - 14 %) x 10 % = 0,6 %

Paiement à l'échéance = 100 \$ x (100 % + rendement du billet) = 100 \$ x (100 % + 14,6 %) = 114,60 \$

Le rendement de l'actif de référence à la fin de la 1re année était inférieur au seuil de remboursement. Par conséquent, les billets n'ont pas été remboursés par la Banque CIBC après la 1re année. À l'échéance, le rendement de l'actif de référence était de 20 %. L'investisseur a donc reçu 114,60 \$, ce qui représente un rendement fixe de 14 % et un montant variable équivalent à 10 % de l'excédent du rendement de l'actif de référence par rapport au rendement fixe.

Exemple no 3 : Le rendement de l'actif de référence est inférieur au rendement fixe applicable à l'échéance, mais la marge de protection a été dépassée.

Rendement de l'actif de référence — 1re année : -11 %

Rendement de l'actif de référence — 2e année : -30 %

Rendement du billet = (rendement de l'actif de référence + 25 %) x 1,33 = (-30 % + 25 %) x 1,33 = -6,65 %

Paiement à l'échéance = 100 \$ x (100 % + rendement du billet) = 100 \$ x (100 % - 6,65 %) = 93,35 \$

À l'échéance, le rendement de l'actif de référence était inférieur au rendement fixe applicable et la marge de protection a été dépassée. Par conséquent, l'investisseur a reçu 93,35 \$, soit le montant de la différence entre le placement initial et le produit (i) du rendement de l'actif de référence plus 25 %; et (ii) 133 %. L'investisseur subira donc une perte d'une partie de son placement initial.

Exemple no 4 : Le rendement de l'actif de référence est inférieur au rendement fixe applicable à l'échéance et la marge de protection n'a pas été dépassée.

Rendement de l'actif de référence — 1re année : -11 % Rendement de l'actif de référence — 2e année : -18 %

Rendement du billet = 0 %

Dans ce cas, le rendement du billet est limité à 0 % en raison de la protection du capital à titre exceptionnel.

Paiement à l'échéance = 100 \$ x (100 % + rendement du billet) = 100 \$ x (100 % + 0 %) = 100 \$

À l'échéance, le rendement de l'actif de référence était inférieur au rendement fixe applicable et la marge de protection n'a pas été dépassée. Par conséquent, l'investisseur a reçu son placement initial de 100 \$.

Commencez à investir dès aujourd'hui

Ouvrez une session dans [Pro-Investisseurs](#), cliquez sur l'onglet « Opérations », puis sur l'onglet « Billets structurés » pour en savoir plus sur notre offre actuelle de produits.

Si vous n'avez pas de compte Pro-Investisseurs CIBC, [cliquez ici pour en ouvrir un](#).

Marchés des capitaux CIBC est une marque de commerce sous laquelle la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC »), ses filiales et ses sociétés affiliées (y compris, sans s'y limiter, Marchés mondiaux CIBC inc., CIBC World Markets Corp. et CIBC World Markets PLC) fournissent des produits et services à nos clients dans le monde entier. Les titres et autres produits offerts ou vendus par Marchés des capitaux CIBC sont assujettis à des risques de placement, notamment la perte possible du capital investi. Chaque filiale ou société affiliée de la Banque CIBC est seule responsable de ses propres obligations et engagements contractuels. À moins d'indication contraire par écrit, les produits et services de Marchés des capitaux CIBC ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Federal Deposit Insurance Corporation ou toute autre société d'assurance-dépôts similaire et ne sont pas endossés ou garantis par une banque.

Le contenu du présent document est fourni à titre informatif uniquement et est fourni « tel quel » sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, dans toute la mesure permise par la loi applicable, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, le fonctionnement, l'utilité, l'exhaustivité, l'exactitude, la rapidité, la fiabilité, l'adaptation à un usage particulier ou la non-violation. Les renseignements et les données contenus dans ce document ont été obtenus ou dérivés de sources jugées fiables, sans vérification indépendante par Marchés des capitaux CIBC, et nous ne déclarons ni ne garantissons que ces renseignements ou données sont exacts ou complets. Marchés des capitaux CIBC décline toute obligation de mettre à jour les renseignements, hypothèses, opinions, données ou déclarations contenues dans les présentes pour quelque motif que ce soit ou d'informer toute personne à cet égard.

Les services, les titres et les placements dont il est question dans ce document peuvent ne pas être accessibles à tous les investisseurs et ne pas leur convenir. Ce contenu ne divulgue pas (et ne prétend pas divulguer) tous les risques et autres problèmes importants liés aux titres, produits ou instruments financiers décrits dans les présentes ou toute opération connexe. Aucun élément contenu dans le présent document ne constitue un conseil financier, commercial, juridique, fiscal, ou en matière de placement, de réglementation ou de comptabilité. Avant d'investir dans tout produit ou instrument financier décrit dans le présent document, vous devez procéder à votre propre évaluation des risques d'un point de vue financier, commercial, juridique, fiscal, de placement, réglementaire et comptable, sans vous fier aux renseignements contenus dans les présentes, en consultant, si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers en la matière ou tout autre conseiller professionnel. Ce Portrait de produit ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat des produits de placement décrits dans le présent document. Les modalités complètes de toute offre réelle seront définies dans la documentation de l'offre qui sera communiquée aux investisseurs.

Les exemples ci-dessus sont fournis à titre indicatif seulement. Ils ne constituent pas des prévisions et les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux indiqués dans le présent document. Les résultats ou tendances historiques en matière de placement décrits ci-dessus ne sont pas une indication de résultats ou de tendances futurs en matière de placement. Il n'existe aucune garantie qu'un marché produise des rendements égaux ou similaires aux rendements antérieurs.

La Banque CIBC et ses sociétés affiliées déclinent expressément toute responsabilité à votre égard ou vis-à-vis de toute autre personne pour toute perte ou tout dommage généraux, directs, indirects, accessoires, spéciaux ou consécutifs (y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits ou de revenus ou l'incapacité de réaliser les profits ou les économies prévus ou l'évitement de toute perte) découlant de ce Portrait de produit ou de son utilisation ou s'y rapportant.